



Dettes de loyer de 10 ans que dois faire

Par **Adrienne 75**, le **26/01/2017** à **09:41**

BonjourrrrrJ'ai une question, je viens de recevoir un A.R des 3F me demandant de payer une dette exorbitante qui date de 2007 dois je la payer? A l'époque étant dans une situation critique je n'ai pas pu honorer mes loyer je me suis donc fait expulsé du logement et au bout de 10 ans ils me demandent payer sous peines de poursuites ? Que dois je faire? En sachant qu'à l'époque avant de me faire expulsé j'avais demandé un échelonnement qu'ils m'avaient refusé.
Merci pour vos réponses

Par **morobar**, le **26/01/2017** à **09:47**

Bonjour,
L'expulsion a été prononcée par jugement.
Ici pour les loyers en retard.
Si le jugement a été prononcé avant juin 2008, il est valable jusqu'en 2018.
Si après juin 2008, vous ajoutez 10 ans.